

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION 05/04/2018	L'an deux mille dix huit, mardi 10 avril à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN
DATE DE PUBLICATION 12/04/2018	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Catherine BONNOUVRIER, Ana FAUVET, Jean FERLIER.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 13	Absents excusés : MM. Philippe CORTES, Isabelle COT, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT.
PRESENTS 08	Pouvoirs : M. Philippe CORTES a donné pouvoir à M. Robert de KERVÉGUEN, Mme Isabelle COT a donné pouvoir à Mme Catherine DANEL, Mme Anick PERTUISOT a donné pouvoir à Mme Marie-France PUGET, M. Alain PAVIOT a donné pouvoir à M. Claude DUMONT.
VOTANTS 12	SECRETAIRE : Mme Marie-France PUGET.

Ouverture de séance à 20 h 30.

Budget primitif 2018 - Commune

Taux d'imposition des taxes directes locales – Délibération 2018_04_001

Après avis rendu par la Commission Economique et des Finances en date du 05 avril 2018, il est décidé de maintenir les taux d'imposition 2017 pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti, et de majorer de 1,5 % le taux de la taxe sur le foncier bâti, soit d'adopter les taux suivants sur l'exercice 2018 :

- Taxe d'habitation	13,07 %
- Taxe foncière du bâti	8,03 %
- Taxe foncière du non bâti	24,52 %

Reprise anticipées des résultats 2017 – Délibération 2018_04_002

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2017, soit :

- Excédent de fonctionnement	2 077 017,76 €
- Déficit d'investissement	123 246,11 €
- Déficit des restes à réaliser de	173 695,63 €

Il est fait une reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2017 sur le budget primitif 2018 comme suit :

- Affectation en réserve en investissement, art. 1068,	296 942,00 €
- Excédent antérieur reporté en fonctionnement, art. 002	1 780 075,76 €

Budget primitif 2018 – Délibération 2018_04_003

Le Maire présente le document du budget primitif 2018 qui s'équilibre comme suit :

- En Section de Fonctionnement - dépenses et recettes	2 869 612,76 €
- En Section d'Investissement - dépenses et recettes	3 101 030,18 €

Section de fonctionnement

Au 1^{er} janvier 2018 la commune a changé de régime fiscal et est désormais soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La Communauté de Commune du Vexin (CCVC) perçoit la cotisation foncière (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la compensation de la part salaire composante de la DGF.

En contrepartie de la perte du produit de l'impôt local, la commune reçoit de la CCVC une attribution de compensation (AC).

Les dépenses et recettes du budget communal ont été grossies par celles de la Caisse des Ecoles, mise en sommeil au 1^{er} janvier 2018.

Les nouvelles plages horaires de l'éclairage public et son passage au LED ont contribué à la baisse des frais d'électricité, il en est attendu de même sur les frais de combustibles suite aux changements des menuiseries et à l'amélioration de l'isolation des écoles.

Les travaux de remise en peinture d'un logement vacant ont été confiés à l'Association VIE, moins onéreuse qu'une entreprise privée. L'Association VIE pourrait également intervenir dans la remise en état du logement de La Poste.

Une perte de loyers est envisagée suite au départ probable de la Sté SEPUR, locataire du site chemin de Vernon, qui par la fermeture du centre de tri de Vigny n'a plus de logique économique à occuper ce lieu.

L'excédent 2017 de la section est important du fait des reports antérieurs, en raisonnant uniquement sur le résultat réel celui-ci se porte à 194 989 €.

Section d'investissement

Le coût d'acquisition du bâtiment de La Poste après négociation a été fixé à 280 000 € contre les 482 000 € estimé par les domaines.

La cour de l'école maternelle doit être réaménagée avec l'enlèvement du bac à sable et la plantation d'un érable. Les travaux de voirie rue Marie ont dévoilé un effondrement de la chaussée avec des travaux supplémentaires avec un surcoût très important : le coût estimatif était de 21 045 €, il est passé à 132 113 €. Ce surcoût n'était bien entendu pas prévu, il aura de fait un impact sur les programmes des travaux de voirie à venir. Les attributions des lots de l'appel d'offres des travaux de réhabilitation de l'immeuble « La Gaudière » ont été notifiées aux entreprises. Il est rappelé que le lot plomberie a été déclaré infructueux. Les offres des entreprises retenues sont conformes au budget préétabli pour l'opération.

L'acquéreur de l'immeuble sise 26 rue Beaudouin s'est engagé à participer sous forme de mécénat à la restauration du tableau de l'église.

Le Tennis Club contribuera au financement des travaux de régénération du court de tennis.

Le conseil municipal adopte et vote à l'unanimité le budget primitif 2018.

Budget primitif 2018 – Service assainissement

Redevance d'assainissement – Délibération 2018_04_004

Considérant les importants travaux de mise en séparatif des réseaux unitaires, il est décidé de porter la redevance d'assainissement à 2,50 € le mètre-cube d'eau consommée.

Reprise anticipées des résultats 2017 – Délibération 2018_04_005

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2017, soit :

- Excédent d'exploitation	82 987,39 €
- Déficit d'investissement	600 943,60 €
- Excédent des restes à réaliser de	164 484,05 €

Il est fait une reprise anticipée des résultats d'exploitation 2017 comme suit :

- Affectation en réserve en investissement, art. 1068,	82 987,39 €
- Excédent antérieur reporté en fonctionnement, art. 002	0,00 €

Budget primitif 2018 – Délibération 2018_04_006

Le Maire présente le budget primitif 2018 du service assainissement qui s'équilibre comme suit :

- En Section d'exploitation - dépenses et recettes	223 453,00 €
- En Section d'Investissement - dépenses et recettes	1 399 788,32 €

Section d'exploitation

Il est noté un réalisé 2017 de la redevance d'assainissement en dessous de l'estimation qui s'explique par une diminution des consommations des abonnés, des impayés et des fuites sur le réseau.

Le conseil municipal adopte et vote à l'unanimité le budget primitif 2018 du service assainissement.

Budget primitif 2018 – Diverses informations

Subventions – Délibération 2018_04_007

Le Maire donne lecture des propositions de subventions.

- Centre Communal d'Action Sociale	5 550,00 €
- Association Sportive du Vexin (football club)	1 100,00 €
- Vigny-Loisirs	1 400,00 €
- Kusanagi- Ecole de sabre	500,00 €
- Anciens combattants de Vigny	200,00 €
- Association Sportive et Culturelle des Ecoles de Vigny	500,00 €
- Association la DIRAP	80,00 €
- Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise	50,00 €
- ADAV – Associations des Anciens de Vigny	100,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers – Secteur Vigny	100,00 €
- Compagnie Hubert Jappel –Théâtre de l'Usine	1 700,00 €

- Comité du Val d'Oise de la Ligue contre le cancer 100,00 €

Le conseil municipal adopte et vote à l'unanimité les subventions présentés ci-dessus.

Amortissement des subventions d'équipement versées – Délibération 2018_04_008

Considérant que les communes inférieures à 3 500 habitants doivent obligatoirement amortir les subventions d'équipement versées, imputées à la subdivision intéressée du compte 204, dès l'année suivante.

Considérant avoir versé au Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câble du Vexin sur l'année 2017 une participation au titre du programme 2016 pour la rénovation de l'éclairage public, imputée sur l'article 204158 : Subventions d'équipement versées – Autres groupements.

Le Maire propose la méthode d'amortissement suivante :

Procédure d'amortissement	Biens amortis	Durée en année
	Subventions d'équipement versées (F.D. 6811 – I.R. 2804)	
Linéaire	Art. 204158 Subventions d'équipement versées Autres groupements	01 an

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la méthode ci-dessus présentée.

Questions diverses

Restauration scolaire

Madame Catherine DANIEL, responsable des affaires scolaires, s'est rendu à la cantine scolaire de Longuesse pour tester les repas qui y sont servis. En comparaison de ceux confectionnés par notre prestataire, Yvelines Restauration, le goût est satisfaisant mais pas supérieur, les portions sont justes et le coût du repas plus élevé.

Circulation Rue de Rouen

Il est signalé le stationnement gênant des résidents de la rue de Rouen qui rend difficile le passage des engins agricoles.

La séance est levée à 22 h 00.